

République Française - Département de la Sayoie un 60038 de la Sayoie un 673-200055762-20240307-DEL2024-013-DE Date de télétransmission : 15/03/2024 Arrondissement d'Albert Mile Priville 2015 de la Company de la

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil Municipal du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice: 29

Présents: 24

Votants: 27

Présents: Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon -Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés: Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet) - Amélie Viallet

Absents: Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : ler mars 2024

Date de publication: 15 mars 2024

Délibération n°2024-013 - Approbation du Procès-verbal du 25 janvier 2024

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 25 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du Conseil municipal du 25 janvier 2024.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier

Le secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.